

EXEMPLE DE COURRIER TYPE DE DEMANDE DE CONGÉ

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Numéro de téléphone _____
Référence du logement : _____
Référence contrat : _____

Nantes, le XX / XX / 20XX

Objet : congé du logement
Courrier Recommandé avec AR

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, je vous informe de mon intention de quitter le logement que j'occupe depuis le _____ situé _____

Conformément à la loi du 6 juillet 1989, le préavis sera de 3 mois* à compter de la réception de ce courrier par vos services.

Je m'engage à vous restituer les locaux libres de toute occupation, de tout mobilier et en bon état de réparations locatives.

Pour vous permettre de me rembourser, le cas échéant, le dépôt de garantie versé à l'entrée dans le logement, je vous précise ma future adresse :

Les titulaires du bail

signatures

VOS AGENCES HABITAT 44

AGENCE LOIRE LITTORAL

1 place Charles Muller
44 350 Guérande
Tél. : 02 40 24 91 54
loire.littoral@habitat44.org

AGENCE LOIRE BRETAGNE

14 rue Jacquard
44 110 Châteaubriant
Tél. : 02 40 81 32 91
loire.bretagne@habitat44.org

AGENCE LOIRE VIGNOBLE

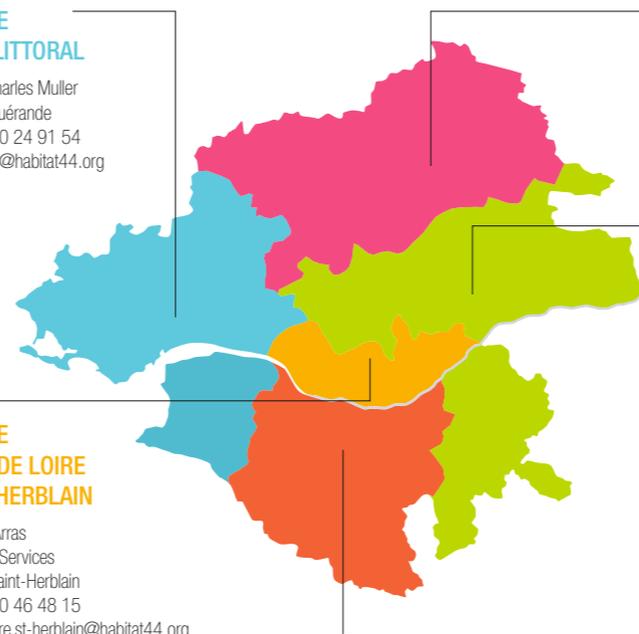
50 rue Henri Dunant
44 150 Ancenis
Tél. : 02 40 83 11 75
loire.vignoble@habitat44.org

AGENCE CŒUR DE LOIRE SAINT-HERBLAIN

15 rue d'Arras
Carré des Services
44 800 Saint-Herblain
Tél. : 02 40 46 48 15
coeurdeloire.st-herblain@habitat44.org

AGENCE CŒUR DE LOIRE REZÉ

2 allée du Lac de Grand-Lieu
44 400 Rezé
Tél. : 02 40 84 21 93
coeurdeloire.reze@habitat44.org



* Ce délai peut être revu à la baisse selon certaines conditions. voir votre bail de location.

www.habitat44.org



HABITAT44



HABITAT44

**JE SOUHAITE QUITTER
MON LOGEMENT**

Ce qu'il faut anticiper,
ce qu'il faut faire.

1

DONNER VOTRE CONGÉ

Donner votre congé signifie votre volonté définitive de quitter votre logement et de résilier votre contrat de location avec Habitat 44.

- Informez Habitat 44 par écrit, en recommandé avec accusé de réception, au moyen de la carte de congé ou par courrier (exemple ci-après). Ce document peut aussi être remis directement en mains propres à votre agence.
- Le congé doit être **signé par tous les titulaires du contrat** de location.
- Vous devrez **respecter un délai de préavis** selon la réglementation en vigueur. **En cas de délai de préavis réduit, joignez un justificatif à votre congé.** Habitat 44 vous facturera le loyer et les charges jusqu'à la fin du préavis.
- **Reporter la fin du préavis ou annuler votre congé n'est pas un droit** : ce n'est envisageable qu'avec l'accord d'Habitat 44.

NOTRE RECOMMANDATION : réfléchissez bien avant l'envoi de votre congé car celui-ci est DÉFINITIF !



2

PROFITER DE LA VISITE CONSEIL

Cette visite est INDISPENSABLE pour bien préparer votre départ.

Pensez à prendre rendez-vous avec votre agence dès que vous recevez l'accusé de réception de votre carte de congé ou de votre courrier de résiliation.

Votre conseiller de proximité **vous aidera à estimer** les travaux à réaliser par vous-même avant votre départ, afin d'éviter de supporter des coûts importants de remise en état à la restitution des clés.

Ce que vous devez faire pour éviter des dépenses inutiles :

- Nettoyage.
- Libération complète de tout mobilier (logement, cave, cellier...).
- Pas de dépose d'encombrants dans les locaux communs.
- Entretien du jardin (tonte de la pelouse et taille des haies).
- Remise des clés et des badges...

3

FAIRE L'ÉTAT DES LIEUX

Le conseiller d'Habitat 44 constate l'état de votre logement au moment de votre départ par comparaison avec votre état des lieux entrant. Nous prenons en compte la vétusté de votre logement et **vous facturons les réparations locatives qui vous incombent.**

- L'état des lieux sera établi en votre présence lorsque votre logement sera **entièrement vidé et nettoyé** (n'oubliez pas de débarrasser cave, garage, remise...).
- Remettez au technicien **l'ensemble des clés** du logement, de la boîte aux lettres, de la cave, du garage, du hall d'entrée, ainsi que les badges.
- Si vous ne pouvez pas assister à l'état des lieux, **donnez une procuration écrite à une personne de votre choix** qui vous représentera. Ce document est téléchargeable sur votre espace locataire sur le site Internet d'Habitat 44.

Important : en cas de refus d'état des lieux, un huissier de justice, dont les frais d'intervention vous seront en partie facturés, procédera à ce dernier.

4

À RETENIR

N'oubliez pas d'effectuer certaines démarches :

- Nous fournir votre nouvelle adresse.
- Résilier vos différents abonnements : électricité, gaz, eau, téléphone...

5

SOLDER VOTRE COMPTE

Votre compte locataire sera régularisé 2 mois maximum après l'état des lieux de sortie.

Une lettre d'arrêté de compte vous indiquera :

- **Ce que nous vous devons :** le remboursement de votre dépôt de garantie, déduction faite des éventuelles sommes restant à votre charge.

ou

- **Ce que vous nous devez :** arriéré de loyers et de charges, réparations.

À noter : si besoin, un nouveau RIB vous sera demandé lors de l'état des lieux sortant afin d'effectuer le versement du solde sur votre compte bancaire.



Habitat 44 vous souhaite un bon emménagement dans votre nouveau logement.